

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON**

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux le six septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 22 août 2022

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, Mme Marion COUTÉ, M. Joël FAU, Mme Nawal BRACKELEER, M. David BASIRE, M. Roger TEYSSEDER, M. Etienne ALBESPY et M. Jean-Pierre COUGOULE

Absentes et excusées : Mme Alice PACALET et Mme Emilie DALBIN

Secrétaire : Mme Nawal BRACKELEER a été nommée secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 juin 2022

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 012-211202981-20220906-20220906 854-DE : Décision modificative n°2 – Budget Commune

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 012-211202981-20220906-20220906 855-DE : Vente tractopelle :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 012-211202981-20220906-20220906 856-DE : Groupement de commandes – Adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour des prestations de contrôles périodiques réglementaires d'équipements et autorisation de signature de la convention constitutive afférente :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibération n°012-211202981-20220906-20220906 857-DE : Vente de terrain :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 012-211202981-20220906-20220906 858-DE : Régularisation : Echange terrain - Moulin de Boyet - Déplacement chemin :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 012-211202981-20220906-20220906 859-DE : Maison Barrau : lancement de la procédure « Bien vacant sans maître » :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Délibération n°012-211202981-20220906-20220906 860-DE : Rachat à Etablissement Foncier d'Occitanie (EPF) de la maison Bourg Centre :

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Questions diverses :

Proposition extinction des éclairages publics la nuit de 23h00 à 6h00 :

Dans le cadre de la sobriété énergétique et des économies à réaliser sur des postes non essentiels proposition d'éteindre l'éclairage public de 23h00 à 6h00 sur l'ensemble du bourg et les hameaux. Le préalable à cette décision est de vérifier la possibilité technique, de communiquer auprès de la population pour avertir de l'opération qui sera réalisée dans un premier temps sur 2 mois et prolonger s'il n'est pas relevé de souci particulier.

PLUI : Réunion du 2 septembre :

Une réunion s'est tenue en mairie de Villecomtal en présence de Delphine DURAND, chargée de mission planification territoriale et responsable du service urbanisme, culture et patrimoine ainsi que de Stéphane CAYRE, urbaniste de l'atelier Sol et Cité, un des 5 bureaux d'études missionnés par la 3CLT pour nous aider dans l'élaboration du PLUi.

Un compte rendu de cette réunion est exposé par David BASIRE

Le travail préalable de collecte des données a débuté (nombre de PC délivré par la commune ces 10 dernières années, biens vacants, etc...)

Un travail en interne à la mairie doit être effectué sous deux mois pour actualiser et différencier les biens vacants des biens inhabitables.

Puis 3 chantiers seront à entreprendre :

- Travail de terrain
- Quel bâti pourrait évoluer ?
- Qu'est ce qu'on souhaite protéger ?

Il est prévu de tenir régulièrement la population informée de l'avancée de ce chantier au long cours

Convention CD 12 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature, le 28 juillet 2022, avec le Président du Département, d'une convention relative à l'intervention d'Aveyron Ingénierie.

Cette convention reprend les conditions d'intervention ainsi que la charge de travail représentant les interventions des différents ingénieurs et techniciens du département.

Résultat enquête commerces – Banque des territoires :

Grace à Laura DEVEZE, nous avons eu la possibilité d'accéder à une enquête réalisée par la banque des territoires et de la SCET (Acteur d'intérêt général et filiale à 100% de la Caisse des Dépôts). Cette enquête porte sur l'offre commerciale post covid présente sur Villecomtal. Cette enquête met en évidence un taux de vacance important mais ne correspondant pas à la vitalité et au dynamisme de Villecomtal. Il est mis en évidence d'un potentiel touristique important. Certaines contraintes sont mises en évidence comme des difficultés de stationnement ainsi que le manque d'un tabac/presse. Ce document présente une synthèse avec les préconisations. Le document sera diffusé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

LBP Géomètre :

Afin de régulariser plusieurs dossiers, LBP Géomètre interviendra sur les terrains concernés pour procéder aux différents bornages.

Opération Vallon des sports : Choix du terrain de sport :

Pour débiter ce programme, nous avons la possibilité de choisir entre la création d'un pumptrack ou la création d'un city stade. Le choix c'est tourné vers la création d'un city stade, il sera implanté à droite de la Maison de Santé.

Nous allons contacter Aveyron Ingénierie, mandaté pour ce projet, pour lancer l'opération.

Pacte fiscal 3CLT :

La communauté a lancé en 2021 le bilan quinquennal des opérations réalisées. Il en ressort que l'espace des enfarinés introduit un déséquilibre sur l'ensemble du territoire de la 3CLT. L'autofinancement a été supporté par la 3CLT a priori sans emprunt. La commune assure le fonctionnement de cet espace (fluides) qui est sur un foncier communal. Si nous comprenons la nécessité de clarifier la situation, il ne faut pas que cela impacte les finances communale (hors éventuels frais notariés). Lors de la présentation en mairie de ce pacte fiscal a été abordé les terrains de la Maison de Santé ainsi que la charge de l'entretien de la voirie de la ZA de Cabassar qui est d'intérêt et de compétence intercommunale.

Ouverture de l'Espace des Enfarinés :

Les 17 et 18 septembre pour les Journées Européennes du Patrimoine Lors de ces journées le samedi après midi, Terre des enfarinés organisera une visite du village le samedi. La chapelle de Servières sera ouverte par l'association des amis de Servières le dimanche : appel au bénévoles pour ouvrir l'espace des enfarinés par demi journées.

Herbe en fête :

L'espace des enfarinés sera également ouvert lors d'herbe en fête en même temps que l'animation à la médiathèque : idem appel aux bénévoles.

Herbe en fête se déroulera dans l'aire de Camping Car qui sera réservée à cette animation le samedi et le dimanche. Les campings car pourront stationner sur le parking sous la maison de santé. L'information de libérer l'aire de camping car le vendredi soir leur sera donnée dans la semaine précédente. Cette information sera également mise sur le site internet de la mairie.

Information UKRAINE :

La famille SUPRUN qui loge au 46 rue basse repart en Ukraine le 17 septembre prochain. LEONORA reste jusqu'à la fin de son contrat de travail.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Municipal 11	11	9
Votes :	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 6 septembre 2022 – 749

Délibération n° 738

L'an deux mil vingt deux le six septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 22 août 2022

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEBRE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et M. Etienne ALBESPY

Absents et excusés : Mme Emilie DALBIN et Mme Alice PACALET.

Secrétaire: Mme Nawal BRACKELEER a été nommée secrétaire.

Objet : Décision modificative n°2 – Budget Commune

Vu les comptes budgétaires de l'exercice 2022, le conseil municipal décide de procéder aux modifications suivantes :

Dépense investissement :

2113-221 - 30 000.00 euros

2113-229 + 30 000.00 euros


Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le secrétaire de Séance,
Nawal BRACKELEER



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Municipal 11	11	9
Votes :	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 6 septembre 2022 – 750

Délibération n° 739

L'an deux mil vingt deux le six septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 22 août 2022

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et M. Etienne ALBESPY

Absents et excusés : Mme Emilie DALBIN et Mme Alice PACALET.

Secrétaire: Mme Nawal BRACKELEER a été nommée secrétaire.

Objet : Vente tractopelle :

La Commune de Villecomtal, décide de vendre un tractopelle de marque CATERPILLARD 428, n° du châssis 6TC2436, à 15 000 heures avec un équipement de trois godets rétro pour un montant de 5000.00 euros TTC à l'entreprise SARL BMTP.

Le Maire,
Patrice PHILOREAU



Le secrétaire de Séance,
Nawal BRACKELEER



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Votes :	Pour : 9	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 6 septembre 2022 – 751

Délibération n° 740

L'an deux mil vingt deux le six septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 22 août 2022

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEBRE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et M. Etienne ALBESPY

Absents et excusés : Mme Emilie DALBIN et Mme Alice PACALET.

Secrétaire: Mme Nawal BRACKELEER a été nommée secrétaire.

Objet : Groupement de commandes – Adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour des prestations de contrôles périodiques réglementaires d'équipements et autorisation de signature de la convention constitutive afférente :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-4, créé par l'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relatif à la constitution des groupements de commandes par un établissement public de coopération intercommunale,

Vu l'Arrêté n°12-2019-09-17-002 du 17 septembre 2019 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-6 et L2113-7 relatifs à la constitution des groupements de commandes et aux conventions constitutives de groupements de commandes,

Vu la délibération n°2022-06-20-D469 de la Communauté de Commune validant les termes de la convention de création du groupement de commandes,

- **Approuver** les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes, ci-annexés, désignant la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes autres pièces nécessaires.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'P. Philoreau', written over the official seal.

Le secrétaire de Séance,
Nawal BRACKELEER

A blue ink handwritten signature, appearing to be 'Nawal Brackeleer', written in a cursive style.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet : Groupement de commandes : Adhésion au groupement de
Objet de l'acte : commandes constitué par la Communauté de Communes Comtal Lot et
Truyère

Date de décision: 06/09/2022

Date de réception de l'accusé 09/09/2022
de réception :

Numéro de l'acte : 20220906_856

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20220906-20220906_856-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .3

Commande Publique

Conventions de Mandat

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : délibération Groupement de commandes.docx (99_DE-012-211202981-
20220906-20220906_856-DE-1-1_1.pdf)

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Municipal 11	11	9
Votes :	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 6 septembre 2022 – 752

Délibération n° 741

L'an deux mil vingt deux le six septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 22 août 2022

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et M. Etienne ALBESPY

Absents et excusés : Mme Emilie DALBIN et Mme Alice PACALET.

Secrétaire: Mme Nawal BRACKELEER a été nommée secrétaire.

Objet : Vente de terrain :

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle en cadastrée AN 495 d'une superficie de 58 m² à 1 euros symbolique à Mme Micheline HARCQ.

Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à cette vente et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.


Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le secrétaire de Séance,
Nawal BRACKELEER



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris
-------------------------	-------------	--------------

Municipal		part à la délibération
11	11	9

Votes :	Pour : 9
	Contre : 0
	Abstention : 0

Séance du 6 septembre 2022 – 755

Délibération n° 744

L'an deux mil vingt deux le six septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 22 août 2022

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Marion COUTÉ, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et M. Etienne ALBESPY

Absents et excusés : Mme Emilie DALBIN et Mme Alice PACALET.

Secrétaire: Mme Nawal BRACKELEER a été nommée secrétaire.

Objet : Rachat à Etablissement Foncier d'Occitanie (EPF) de la maison Bourg Centre :

Vu la délibération du 3 septembre 2019 et la délibération du 12 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 de la convention opérationnelle n°540-AY-2019 « Centre Bourg », entre l'Etablissement Foncier d'Occitanie, la commune de Villecomtal, pour l'achat des immeubles cadastrés section AN 247, 594, 250, 251, 252, 423 et 593.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les conventions opérationnelles signées entre l'EPF d'Occitanie et la commune de Villecomtal, stipulent en son article 6.4 Cession des biens acquis « La commune s'engage, d'une part à racheter l'ensemble des biens acquis par l'EPF d'Occitanie dans le cadre de la présente convention et, d'autre part, à prévoir les fonds nécessaires à son budget afin de procéder au paiement au moment de la cession ».

Elle expose que le montant définitif du prix de cession de l'immeuble correspond à un prix de revient actualisé des frais accessoires et minoré de la différence entre la charge foncière réelle et la charge foncière de référence. La décote foncière actée par le bureau de l'EPF d'Occitanie s'élève à la somme de 85 000 euros TTC au profit de la commune de Villecomtal.

Ainsi, le montant définitif de la cession s'élève à 45 353 euros TTC.

Où les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Objet : Rachat à l'Etablissement Foncier d'Occitanie de la maison Bourg Centre**

Date de décision: **06/09/2022**

Date de réception de l'accusé **09/09/2022**

de réception :

Numéro de l'acte : **20220906_860**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202981-20220906-20220906_860-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **3 .1**

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **délibération Rachat à l'EPF Ilot Bourg Centre.docx (99_DE-012-211202981-20220906-20220906_860-DE-1-1_1.pdf)**